

CONSEIL MUNICIPAL du : Mardi 3 février 2010.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, José HENRI , Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET, Isabelle TINEL.

Absents excusés :

M. Pascal GROULT, ayant donné pouvoir à Françoise GERMAINE.

M. Eric DURAND, ayant donné pouvoir à Miguel MORENNE.

Secrétaire de Séance : Madame Denise VARD.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Remplacement des arbres Rue des Prunus.
- 2°: Convention pour fonds de Concours de la CASE.
- 3°: Rideaux de l'école maternelle.
- 4°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le mercredi 3 février 2010 à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Remplacement des arbres Rue des Prunus

Madame GERMAINE présente les résultats du groupe de travail.

24 arbres sont à remplacer. Des devis ont été demandés à 4 entreprises.

Il est proposé :

- De couper au ras du sol, et d'évacuer les arbres existants par les employés communaux.
- De redéfinir les points de plantation.
- Son devis étant le « mieux disant », l'entreprise TOP GARDEN est retenue, pour un montant de 2858,14 € TTC.
Elle effectuera le rognage des racines, et le remplacement des arbres.

Délibération votée à l'unanimité.

2. Convention pour fonds de Concours CASE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil communautaire de la CASE a décidé d'attribuer le 17 décembre 2009 un fonds de concours de 40.000 €, pour financer les travaux d'extension de l'école maternelle. Pour percevoir ce fonds de concours il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CASE.

Délibération votée à l'unanimité.

3. Rideaux de l'école maternelle

Madame ROBBE propose deux devis de l'entreprise SODICLAIR pour l'installation de stores :

- Nouvelle salle de repos 1.254,19 € TTC.
- Salle d'activités sportives 2.332,20 € TTC.

L'acceptation des deux devis permettra de bénéficier d'une réduction de 241 €, correspondant à l'installation des stores de la salle de repos.

Monsieur le Maire propose d'effectuer l'installation dans les deux salles.

Délibération votée à l'unanimité.

4. Questions diverses.

- Monsieur LE GOFF informe le Conseil Municipal, qu'après une étude de la commission cimetièrre, portant sur les cent dernières années, la Commune dénombre un besoin de 30 tombes par décennie.
Le délai légal étant respecté, et l'information ayant été réalisée, à ce jour 32 tombes sont à relever.
Le coût du relevage d'une tombe est d'environ 500 €.
Monsieur LE GOFF demande à ce qu'une enveloppe soit prévue au budget 2010.
- Pour ses 4 logements locatifs, Monsieur le Maire informe le Conseil que la SILOGE réceptionnera ses travaux le mercredi 11 février 2010.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'APAVE a proposé ses services pour établir un diagnostic sur l'accessibilité des personnes handicapées.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une convention entre le Moulin d'Andé, et les Communes d'Andé et de St Pierre du Vauvray, est en cours d'étude pour la réalisation d'un spectacle musical le dimanche 27 juin 2010.
Il s'agira d'une opérette, dans les jardins du Moulin s'il fait beau, ou en intérieur s'il pleuvait.
Le Conservatoire de Rouen assurera ce spectacle avec « La Péricole » d'Offenbach.
La Commune de St Etienne du Vauvray semble également intéressée pour s'associer avec les deux Communes.
- Dans le cadre du centenaire de l'impressionnisme, Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Delescluse étudie la réalisation de plusieurs manifestations à Andé.
Il y aura notamment une séance de peinture pendant deux jours dans les rues d'Andé, par des peintres impressionnistes de la région, qui se terminera par l'exposition des œuvres réalisées.
- Monsieur Malvoisin demande comment peut s'effectuer le transfert de la voirie et de l'assainissement, de la Résidence des Crétis, à la Commune.
Monsieur le Maire indique que l'assainissement est de la compétence de la CASE. Pour la voirie et les autres équipements, il serait nécessaire d'effectuer une cession des terrains, mais que d'autres obligations sont à respecter.
Ce transfert doit faire l'objet d'une étude technique chiffrée afin de préciser les obligations de chacune des parties concernées.

Clôture :

La séance est levée le mercredi 3 février 2010, à 20 h 00.

CONSEIL MUNICIPAL du : Mercredi 24 mars 2010.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, José HENRI , Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN, Pascal GROULT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Isabelle TINEL.

Absents excusés :

M. Sylvie LEBRET, ayant donné pouvoir à Mme Corinne ROBBE.

M. Eric DURAND, ayant donné pouvoir à M. Miguel MORENNE.

Secrétaire de Séance : M. Jean LE GOFF.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Compte Administratif et Compte de Gestion 2009.
- 2°: Affectation des résultats 2009.
- 3°: Remise de chèque de Groupama.
- 4°: Démolition de la grange au N°2 Rue des Ecoles .
- 5°: Poses de poteaux Place du CAC.
- 6°: Règlement en zone UB pour Les Puchots.
- 7°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le mercredi 24 mars 2010 à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Compte Administratif et Compte de Gestion 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif et de gestion 2009 qui se présente ainsi :

COMpte ADMINISTRATIF 2009**VOTE AU CHAPITRE**

Fonctionnement	Chapitre	Nom	Compte Administratif	BUDGET 2009
Recettes	013	Atténuation de charges	7 364,69	5 600
	70	Produits des services	68 589,78	64 500
	73	Impôts et taxes	316 709,38	291 249
	74	Dotations et participations	140 841,49	140 248
	75	Autres produits gestion courante	29 122,33	24 500
	76	Produits financiers	-	-
	77	Produits exceptionnels	3 686,00	-
	78	Reprises provisions ou amortissements.	-	-
	042	Opération d'ordre	1 351,98	1 360
	002	Excédent reporté	50 470,41	50 470
		Total recettes	618 136,06	577 927

Dépenses	011	Charges à caractère général	149 997,68	210 209
	012	Charges de personnel	239 233,10	253 892
	014	Atténuation de produits	-	-
	65	Autres charges gestion courante	90 702,02	94 406
	66	Charges financières	12 560,86	16 590
	67	Charges exceptionnelles	2 445,35	2 830
	23	Virement à la section d'investissement		-
	Total dépenses			494 939,01

Excédent fonctionnement 2009	123 197,05
-------------------------------------	-------------------

Investissement	Chapitre	Nom	Compte Administratif	BUDGET 2009
Recettes	10	Dotations fonds divers, réserves	166 301,59	163 721
	13	Subventions d'investissements	33 974,39	93 030
	16	emprunts et dettes assimilées	307 010,36	293 028
	040	Opération d'ordre		-
Total recettes			507 286,34	549 779
Dépenses	001	Déficit 2008 reporté	59 761,48	59 762
	10	Dotations Fonds divers		-
	16	Remboursement d'emprunts	57 656,83	57 667
	204	Subventions équipements SIEGE	8 028,40	19 400
		Opérations d'équipement	246 215,42	411 590
	040	Opération d'ordre	1 351,98	1 360
Total dépenses			373 014,11	549 779

Excédent d'investissement	134 272,23
----------------------------------	-------------------

Restes à réaliser - Dépenses 2009	- 58 705,00
Restes à réaliser - Recettes 2009	42 987,00

REPORTS 2010	Fonctionnement	123 197,05
	Investissement	134 272,23

Conformément à la règle, Monsieur le Maire quitte la salle et M. Legrix fait passer au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif et de gestion 2009, tel qu'il vient d'être présenté ci-dessus.

2. Affectation du résultat 2009.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Excédent fonctionnement 2009 :	123 197,05
Virement à la section d'investissements :	0,00
Affectation à l'excédent reporté :	123 197,05

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2009.

3. Encaissement chèque Groupama

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir encaisser un chèque de Groupama d'un montant de 177,47 €, représentant le remboursement de bris de vitres à la maternelle et à la mairie, suite à dégradations.

Délibération votée à l'unanimité.

4. Démolition de la grange au N°2 Rue des Ecoles.

Monsieur Eric Lenfant informe le Conseil Municipal des dangers de la grange. Il prévient qu'un constat d'huissier a été établi avant démolition pour prévenir d'éventuels litiges qui pourraient intervenir lors de la démolition avec les propriétaires mitoyens.

Monsieur Eric Lenfant présente 4 devis. Après débat, la société Marais (d'Heudreville) est retenue, à l'unanimité, pour un montant TTC de 1.794 €.

Dans le même temps le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander un permis de démolir.

5. Poses de poteaux place du CAC.

Monsieur Eric Lenfant propose deux devis pour la fourniture et l'installation de poteaux en bois autour du CAC. Il propose aussi d'installer 2 ou 3 bancs sur certains points.

Il lui est demandé de prévoir des poteaux supplémentaires pour la Route de Muids et pour la Rue des Mimosas.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande pour les poteaux auprès de la société Bosmy.

Il est demandé à Monsieur Eric Lenfant de présenter d'autres bancs que ceux présentés.

6. Règlement en zone UB pour Les Puchots.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 septembre 2008 relative à la zone dite « Les Puchots », votée à l'unanimité.

Dans la délibération précitée, il manquait de façon explicite la zone et le règlement du P.O.S auquel « Les Puchots » sont rattachés.

En complément, il est rappelé que les secteurs contigus de la « Pierre Ricard » et « Des Crétis » sont eux-mêmes en zone UB du P.O.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal complète la délibération du 11 septembre 2008, et dit que la zone « Les Puchots » est rattachée à la zone UB du P.O.S et que le règlement applicable « aux Puchots » sera bien celui de cette zone.

Délibération votée à l'unanimité.

7. Questions diverses.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la Directrice du Centre de Loisirs va être en arrêt maladie pendant six semaines et qu'il faut trouver un ou une remplaçant(e).
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de renouveler, annuellement, la convention signée avec la CASE concernant les petits travaux d'aménagement de voirie communale, et demande l'autorisation de signer la dite convention.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que la CASE propose d'effectuer un groupement de commandes concernant la réalisation des transports périscolaires, et autres, pour les communes de la CASE, et qu'il y a lieu pour cela de signer une convention. Une délibération est nécessaire pour autoriser cette signature.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour répondre à l'objectif de faire connaître le patrimoine culturel du Moulin d'Andé un spectacle en plein air sera organisé le dimanche 27 juin 2010.
Une convention a été établie par le Moulin d'Andé, et les 3 Communes d'Andé, de St Pierre du Vauvray, et de St Etienne du Vauvray, associés pour cette réalisation afin d'en faire profiter leurs habitants.
Il s'agira d'un opéra-bouffe, « La Périchole » de Jacques Offenbach, donné par le conservatoire de Rouen, dans les jardins du Moulin.
Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la dite convention.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un riverain de la Rue du Moulin demande le déplacement d'un poteau téléphonique, pour réaliser une entrée sur son terrain.
Monsieur le Maire propose d'appliquer une PVR à 100 %, au coût HT du déplacement de ce poteau France Télécom.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une erreur de conception de l'architecte et de validation par le cabinet de contrôle, nécessite de reprendre des travaux dans les sanitaires de l'école maternelle.
Un flocage sera réalisé, en faisant intervenir 3 entreprises. Ce complément au chantier de la classe maternelle sera effectué pendant les vacances scolaires d'avril.
- Monsieur Jacques JOLY informe le Conseil qu'il a reçu l'étude thermique des bâtiments communaux réalisée par la CASE. Madame N'GO viendra prochainement la présenter.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Jean LE GOFF est désigné pour présenter le nom qui devra être donné à la Rue qui desservira le lotissement (en construction) en bas de la Rue des Prunus. Il est demandé aux Conseillers de lui transmettre leurs suggestions.
- Monsieur Miguel MORENNE informe le Conseil que l'étude effectuée par le groupe de travail, en collaboration avec la CAF, pour le Centre de Loisirs, arrive à son terme.
Des simulations sont à établir pour décider du nombre d'heures à prendre en compte.

Clôture :

La séance est levée le mercredi 24 mars 2010, à 21 h 00.

CONSEIL MUNICIPAL du : lundi 12 avril 2010.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Eric DURAND, José HENRI ,
Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Pascal GROULT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Sylvie LEBRET, Isabelle TINEL.

Absents excusés :

Mme	Françoise GERMAINE,	ayant donné pouvoir à	Mme	Denise VARD.
M.	Eric LENFANT,	ayant donné pouvoir à	Mme	Corinne ROBBE.
M.	Jean-Paul MALVOISIN,	ayant donné pouvoir à	M.	José HENRI.

Invité : M. BEAUJARD, Percepteur.

Secrétaire de Séance : M. Miguel MORENNE.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Budget 2010.
- 2°: 3 taxes.
- 3°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 12 avril 2010 à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Budget 2010.

Monsieur Lionel LEGRIX, 1^{er} Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le budget 2010 qui se présente ainsi :

**BUDGET 2010
VOTE AU CHAPITRE**

Fonctionnement	Chapitre	Nom	BUDGET 2010
Recettes	013	Atténuation de charges	-
	70	Produits des services	66 100
	73	Impôts et taxes	301 385
	74	Dotations et participations	139 226
	75	Autres produits gestion courante	25 000
	76	Produits financiers	-
	77	Produits exceptionnels	-
	78	reprises provisions ou amortiss.	-
	042	Opération d'ordre	-
	002	Excédent reporté	123 197
		Total recettes	654 908
Dépenses	011	Charges à caractère général	270 974
	012	Charges de personnel	265 190
	014	Atténuation de produits	-
	65	Autres charges gestion courante	104 029
	66	Charges financières	13 415
	67	Charges exceptionnelles	1 300

	23	Virement à la section d'investissement	-
Total dépenses			654 908

Investissement	Chapitre	Nom	BUDGET 2010
Recettes	1	Excédent Investissement reporté	134 272
	10	Dotations fonds divers, réserves	52 328
	13	Subventions d'investissements	95 299
	16	Emprunts et dettes assimilées	10 000
	040	Opération d'ordre	-
	Total recettes		
Dépenses	001	Déficit 2008 reporté	-
	10	Dotations Fonds divers	-
	16	Remboursement d'emprunts	49 430
	204	Subventions équipements SIEGE	20 000
		Opérations d'équipement	222 469
	040	Opération d'ordre	-
	Total dépenses		

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2010, tel qu'il vient d'être présenté ci-dessus.

2. 3 taxes.

Monsieur le Maire propose que les trois taux soient reconduits à l'identique de 2009.

Les taux se déclinent de la manière suivante :

- Taxe habitation : 12,00 %
- Taxe foncière : 16,60 %
- Non bâtie : 53,26 %.

Délibération votée par 14 voix « POUR », 1 voix « ABSTENTION », 0 voix « CONTRE ».

3. Questions diverses.

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'Eric DURAND est chargé d'établir le coût de revient d'un enfant scolarisé à ANDE.
- Monsieur le Percepteur souligne la bonne gestion de la Commune
- Il précise que la capacité d'autofinancement de la Commune est de l'ordre de 70 000 €. Compte tenu des emprunts en cours, cette capacité est de 20 000 € pour cette année. L'incidence d'une augmentation, même importante, des taux ne provoque qu'une faible ressource supplémentaire du fait de la faiblesse des bases fiscales, ce qui oblige la commune à étaler dans le temps ses investissements.
- Monsieur Jean LE GOFF demande que les questions suivantes soient mises à l'ordre du jour du prochain Conseil :
 - Concession DEGAUGUE.
 - Enquête sur le lotissement de la rue des Prunus (nom de la rue).

Clôture :

La séance est levée le lundi 12 avril 2010, à 19 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL du : mardi 15 juin 2010.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Eric DURAND, José HENRI , Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Pascal GROULT, Jean-Paul MALVOISIN, Eric LENFANT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE.

Absents excusés :

Mme Françoise GERMAINE	ayant donné pouvoir à	Mme Denise VARD.
Mme Sylvie LEBRET	ayant donné pouvoir à	Mme Corinne ROBBE.
Mme Isabelle TINEL	ayant donné pouvoir à	M. José HENRI.

Secrétaire de Séance : Mme Denise VARD.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Clôture de la cour de l'école.
- 2°: Renforcement du réseau électrique route de Mu ids.
- 3°: Eclairage extérieur de l'église.
- 4°: Accord de voirie pour le Chêne Jaunet.
- 5°: Modification des statuts de la CASE : ajout de compétences.
- 6°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le mardi 15 juin 2010 à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Clôture de la cour de l'école.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'agrandir la cour de l'école primaire.

Un groupe de travail a été constitué, avec Mmes C. ROBBE, D. VARD, et M. Y DUGARD. Mme C. ROBBE présente les conclusions du groupe de travail : Il est proposé de retirer la haie de thuyas derrière l'école, de reculer la clôture et de planter une haie derrière la clôture.

Des devis ont été demandés à différentes entreprises :

• BOSMY (clôture seule) :	1 250,00 €
• AUZOUX (clôture seule) :	1 257,50 €
• AUZOUX (arrachage ancienne haie) :	1 798,90 €
• TOP GARDEN (arrachage ancienne haie) :	1 624,00 €
• TOP GARDEN (nouvelle haie) :	912,00 €
• L'ART DU PAYSAGE (nouvelle haie) :	357,50 €
• DEPOILLY (arrachage ancienne haie) :	1 798,50 €
• DEPOILLY (nouvelle haie) :	700,00 €
• ONFRAY (arrachage ancienne haie) :	5 530,00 €
• ONFRAY (nouvelle haie) :	790,00 €

Le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises :

BOSMY pour la clôture ; TOP GARDEN pour l'arrachage de l'ancienne haie ;

La nouvelle haie sera plantée à l'automne, le choix sera donc proposé à la prochaine réunion.

Délibération votée à l'unanimité.

2. Renforcement du réseau électrique route de Muids.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement du réseau de distribution électrique route de Muids.

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires, dans le cadre de travaux complémentaires hors programmation.

La participation financière de la commune s'élève à 30% du coût réel hors taxe des travaux et est estimée à 8 779,26 €.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux et précise que dans le cadre de la PVR, 100 % du montant de la participation communale sur les surfaces constructibles sera à la charge des différents propriétaires des terrains concernés par ce renforcement.

Délibération votée à l'unanimité.

3. Eclairage extérieur de l'église.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) a étudié la réalisation d'un éclairage extérieur, pour la mise en valeur de l'église. Si la Commune souhaite retenir ce programme en 2010, elle doit donner son accord avant la fin du mois de juin.

La participation financière de la commune s'élèverait à 40% du coût réel hors taxe des travaux, et est estimée à 13 377,93 €.

Compte tenu d'autres travaux à réaliser, le Conseil Municipal ne retient pas ces travaux pour cette année.

Délibération votée à l'unanimité.

4. Accord de voirie pour le Chêne Jaunet.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son projet de construction dans la zone dite « Les Puchots », la Société « Le Chêne Jaunet » demande que la Commune lui rétrocède provisoirement l'emprise du chemin non cadastré (700 m²) desservant les parcelles cadastrales n°44, 45, et 46 du dit projet, afin de l'inclure dans ses travaux. Ce chemin sera ensuite recédé à la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de céder provisoirement, sous réserve de l'acceptation définitive du projet, ce chemin à la Société « Le Chêne Jaunet », et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Modification des statuts de la CASE : ajout de compétences.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE), lors du conseil communautaire du 1^{er} avril 2010 a délibéré favorablement pour faire transférer des communes vers la Communauté d'agglomération la compétence Zone(s) de Développement Eolien (ZDE) dévolue aux communes en l'intégrant dans le cadre des compétences facultatives sous le libellé : **Création de Zone(s) de Développement Eolien**, afin de permettre la création sur son territoire des zones de développement éolien.

Monsieur le Maire rappelle également aux membres du Conseil que la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, lors du conseil communautaire du 29 avril 2010, a délibéré favorablement pour faire évoluer les statuts de la Communauté d'agglomération en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé : **Construction, aménagement, entretien et gestion des nouveaux centres aquatiques à compter du 29 avril 2010.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de donner un avis favorable sur l'évolution des statuts de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure en intégrant les nouvelles compétences facultatives ci-dessus.

Délibération votée par : 13 voix « POUR » ; et 2 « ABSTENTION ».

6. Questions diverses.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une famille d'Andé, qui avait acheté sa concession dans le cimetière en 1981, a sollicité la rétrocession de cette concession. Conformément à la règle, la part du CCAS n'est pas remboursable. La somme à rembourser serait donc de 121,96 €. Le Conseil Municipal accepte de racheter la dite concession au prix de 121,96 €. Délibération votée à l'unanimité.
- Monsieur Jean LE GOFF informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la Concession de Madame DEGAUGUE, qui avait institué la Commune en tant qu'héritière testamentaire. Compte tenu de ce Legs, le Conseil Municipal accepte de renouveler gratuitement cette concession pour une durée de 30 ans. Délibération votée à l'unanimité.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers d'inscription au Centre de Loisirs ont été transmis à la Mairie de SAINT PIERRE DU VAUVRAY. La Mairie de SAINT PIERRE DU VAUVRAY étudiera la possibilité de passer une convention pour le Centre de Loisirs.
- Des terrains appartenant à la SCI de L'ONGLAIS sont à vendre, et intéressent la Commune, et éventuellement la CASE. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter l'avis et l'estimation du Service des Domaines, concernant les prix. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le choix du nom de la Voie pour desservir le nouveau lotissement (à la Pierre Ricard) en bas de la Rue des Prunus. 62 propositions ont été reçues et sont présentées dans un tableau. Après discussion et vote, le résultat est le suivant :
 - ✓ Allée des Pâquerettes : 13 voix.
 - ✓ Allée des Crocus : 1 voix.
 - ✓ Allée des Tamaris : 1 voix.

Cette nouvelle Voie sera donc nommée : **Allée des Pâquerettes.**

Clôture :

La séance est levée le mardi 15 juin 2010, à 20 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL du : vendredi 9 juillet 2010.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Eric DURAND, José HENRI , Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Pascal GROULT, Eric LENFANT.

Mmes Denise VARD, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET.

Absents excusés :

Mme Corinne ROBBE	ayant donné pouvoir à	M. Jean-Marc MOGLIA.
Mme Isabelle TINEL	ayant donné pouvoir à	Mme Denise VARD.
M. Jean-Paul MALVOISIN	ayant donné pouvoir à	M. José HENRI.

Secrétaire de Séance : M. Miguel MORENNE.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Plantation de la nouvelle haie pour l'école.
- 2°: Réfection du mur au n°2 rue des Ecoles.
- 3°: Bancs place du C.A.C.
- 4°: Remplacement des feux.
- 5°: Modification du P.O.S, zone des Puchots.
- 6°: Subventions diverses.
- 7°: Tarifs de cantine, du Centre de Loisirs et du C.A.C.
- 8°: Entretien de l'éclairage public.
- 9°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le vendredi 9 juillet 2010 à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Plantation de la nouvelle haie pour l'école.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la séance du 15 juin dernier, le choix du fournisseur de la nouvelle haie avait été reporté.

Des devis ont été demandés à différentes entreprises :

- TOP GARDEN : 912,00 €.
- L'ART DU PAYSAGE : 357,50 €.
- DEPOILLY : 700,00 €.
- ONFRAY : 790,00 €.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise l'ART DU PAYSAGE.

Délibération votée à l'unanimité.

2. Réfection du mur au n°2 rue des Ecoles.

Monsieur Eric LENFANT expose au Conseil Municipal que lors de la démolition de la grange du n°2 rue des Ecoles, le mur limitant les propriétés voisines est apparu en mauvais état.

Des devis ont été demandés à différentes entreprises :

- HEUDEBOURG : 2 434,76 €.
- CURSUS : 2 343,45 €.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise HEUDEBOURG.

Délibération votée à l'unanimité.

3. Choix de bancs pour la place du C.A.C.

Monsieur Lionel LEGRIX expose au Conseil Municipal qu'après étude des différents fournisseurs de bancs publics, il propose l'acquisition de trois bancs et d'une table rustique à installer devant le C.A.C.

Le coût de cette opération s'élève à :

- 3 Bancs : 239,65 € à l'unité, soit 718,95 €.
 - 1 Table : 488,66 €.
- Soit un total de : 1 207,61 € HT.

Délibérations votées : Pour les bancs = à l'unanimité.
Pour la table = par 13 voix « POUR », et 2 « ABSTENTION ».

4. Remplacement des feux.

Monsieur Eric DURAND présente au Conseil un plan de remplacement de l'armoire électronique, et de modification des feux, au carrefour « Rue des Ecoles / Route Nationale ».

Ce projet comprend un dispositif radar de régulation des vitesses, et un système de commande des feux par des boucles, autorisant notamment la sortie du parking de l'épicerie de façon indépendante, et la suppression d'un passage piéton de l'épicerie vers la rue des Glycines. Il prévoit aussi le déplacement des feux, pour correspondre aux nouvelles normes.

Monsieur HENRI demande à ce qu'on étudie la conservation du passage piéton supprimé.

Trois devis sont proposés, hors taxes :

- TEAM RESEAUX : 29 843,76 €.
- FORCLUM : 27 672,37 €.
- ETDE : 27 540,00 €.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise ETDE.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Modification du P.O.S, Zone des Puchots.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération du 11 septembre 2008, rattachant la zone « Les Puchots » à la zone UB du P.O.S, n'est pas suffisante.

Ce rattachement doit s'inscrire dans une modification simplifiée du P.O.S, avec nomination d'un commissaire enquêteur, et choix d'un bureau d'étude spécialisé.

Le cabinet Extra Muros, qui a réalisé le P.O.S actuel, propose un devis de 2 000 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de demander au T.A la désignation d'un commissaire enquêteur, et de confier la mission d'étude au cabinet Extra Muros.

Délibération votée à l'unanimité.

6. Subventions diverses.

Pour l'attribution des « subventions diverses », Monsieur Lionel LEGRIX présente au Conseil Municipal une liste d'Associations ayant sollicité l'octroi d'une subvention par la Commune.

Le Conseil Municipal a établi ainsi qu'il suit la liste des subventions diverses allouées pour l'année 2010 :

Structure	Montant
Croix Rouge Française	61 €
Comité Départemental des paralysés et infirmes civils	28 €
Comité Départemental des Aveugles	29 €
Enfance malheureuse	68 €
Anciens combattants A.F.N.	29 €
Prévention routière	28 €
Monuments et Sites de l'Eure	33 €
Ligue contre le cancer	103 €
Comité Départemental Antituberculeux	67 €
Papillons blancs – LES ANDELYS	73 €
Vie et Espoir – VAL DE REUIL	54 €
A.F.M Myopathe	30 €
Lutte contre le SIDA	63 €
Resto du Cœur	56 €
Secours Catholique	39 €
USEP	143 €
NAFSEP	53 €
I.M.A	520 €
Souvenir Français	68 €
Alcool – Info Haute Normandie	29 €
TOTAL :	1 574 €

Délibération votée à l'unanimité.

7. Tarifs de la Cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réviser la participation demandée aux usagers des services de cantine et centre de loisirs. Il propose une augmentation de l'ordre de 1,5 %.

Nouveaux tarifs proposés au 1^{er} septembre 2010 :

ANDE	
Cantine	3,25 €
Garderie	2,38 €
Centre de loisirs avec repas	10,16 €
Centre de loisirs sans repas	7,15 €
Mercredi ½ journée sans repas (période scolaire)	3,90 €
Mercredi ½ journée avec repas (période scolaire)	7,19 €
EXTERIEUR	
Cantine	4,84 €
Centre de loisirs avec repas	14,31 €
Centre de loisirs sans repas	9,75 €
Mercredi ½ journée sans repas (période scolaire)	5,38 €
Mercredi ½ journée avec repas (période scolaire)	10,29 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les nouveaux tarifs avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Délibération votée à l'unanimité.

8. Tarifs du C.A.C au 1^{er} septembre 2010.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 2 %, au 1^{er} septembre 2010, des tarifs de location de la salle communale du C.A.C.

Désignation	Eté		Hivers	
	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
Grande salle + cuisine	216	444	324	714
Grande salle, sans cuisine	183	370	251	591
Petite salle + cuisine	174	370	221	517
Petite salle, sans cuisine	128	281	162	444
Vin d'honneur, petite salle	75	162	103	222
Vin d'honneur, grande salle	148	222	177	288
Location jeunes	75	-----	75	-----
Chaises	1,08	Réservées aux habitants de la Commune.		
Tables	6,58			

La caution est fixée à 1 082 € pour toutes locations de salles, et sera rendue après constatation du bon état des lieux, lors de la restitution des clés.

Le tarif été commence le 1^{er} mai et se termine le 30 septembre.

Délibération votée à l'unanimité.

9. Entretien de l'éclairage public.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien annuel pour l'éclairage public du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

Il soumet à l'approbation le devis de l'entreprise ROBBE d'un montant total annuel de 3 477.06 € H.T, pour 4 visites. Le montant est identique à celui de 2009.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur décide de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public à l'entreprise ROBBE et autorise le Maire à signer le contrat.

Monsieur le Maire décide de ne pas utiliser le pouvoir de Mme Corinne ROBBE pour ce vote.

Délibération votée à l'unanimité.

10. Questions diverses.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la CASE a décidé d'attribuer un Fonds de Concours d'un montant de 15 250 € (correspondant aux « amendes de polices »), pour financer la mise en place de signaux lumineux (feux) sur la RD 313 (carrefour « Rue des Ecoles / Route Nationale »).

Pour pouvoir percevoir cette subvention, il y a lieu de signer une convention avec la CASE. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération votée à l'unanimité.

- Monsieur Jean LE GOFF propose une Mise à Jour du Règlement du Cimetière et du Columbarium, ainsi qu'une adjonction à l'article 9 et le déplacement de deux articles. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal adopte les 2 règlements modifiés, mais s'accorde un délai d'un mois, pour d'éventuelles corrections de forme, avant promulgation du nouveau règlement. Les Conseillers devront communiquer leurs propositions, par écrit à M. Jean LE GOFF. L'adoption définitive aura lieu au prochain Conseil.

- Monsieur Jean LE GOFF présente au Conseil Municipal deux devis, hors taxes, concernant la reprise technique des concessions expirées :
 - ✓ PFG de LOUVIERS : 8 196,30 €.
 - ✓ LUINAUD : 4 681,44 €.

Le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise LUINAUD.

Délibération votée à l'unanimité.

En complément, Monsieur Jean LE GOFF présente un devis pour la remise en état d'une sépulture datant de 1853.

Après étude, ce point sera délibéré lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire fait part de la note préfectorale relative à l'indemnité de logement due aux instituteurs non logés, précisant que le montant de cette indemnité est fixé chaque année par le Préfet après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des Conseils Municipaux. Le Conseil Départemental de l'Education Nationale a émis un avis favorable à la fixation du montant de l'indemnité de base versée à un instituteur célibataire 2 469 € par an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Délibération votée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire revient sur l'installation d'un camp « sauvage » de nomades, dans le terrain derrière Les Courtains.

Contrairement à ce qui a été déclaré par certains, mal informés, aucune autorisation n'a été ni demandée, ni (donc) accordée.

Les caravanes sont arrivées en masse le dimanche 4 juillet vers 14h30, par plusieurs routes, et ont envahi à la fois la résidence des Courtains, et le terrain derrière.

Un branchement illicite a été fait sur la borne d'incendie.

La gendarmerie, prévenue dès l'arrivée des caravanes n'a rien pu faire.

Dès lundi, une demande d'expulsion a été faite auprès de la Préfecture. L'arrêté d'expulsion a été signé mercredi par Madame la Préfète, et notifiée dans l'après-midi par la Gendarmerie. Compte tenu des délais légaux d'application, il prenait effet le dimanche 11 juillet à 15h00.

Dès lundi également la Mairie avait pris contact avec le Service Propreté de la CASE, pour l'enlèvement des ordures ménagères. En plus du ramassage hebdomadaire, la CASE a envoyé 2 camions supplémentaires.

Le Conseil Municipal étudie les moyens d'assurer une protection de cette zone, pour en interdire l'accès, tout en sachant que face à des groupes aussi importants, et organisés, le blocage d'une zone peut amener l'envahissement d'une autre...

Monsieur le Maire salue la réactivité et l'efficacité des Services de la Préfecture et de la CASE, dont l'assistance a été remarquable. Il remercie de leurs initiatives notamment MM Jean LE GOFF, Eric DURAND, et Mme Corinne ROBBE.

Clôture :

La séance est levée le vendredi 9 juillet 2010, à 21 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL du : Vendredi 26 Octobre 2010.**Présents :**

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE.
Eric DURAND, José HENRI, Jean LE GOFF,
Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE. Sylvie LEBRET, Isabelle TINEL.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Pascal GROULT	à	Mme Corinne ROBBE
Mme Françoise GERMAINE	à	Mme Denise VARD
M. Jacques JOLY	à	M. Jean-Marc MOGLIA

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionel LEGRIX

ORDRE DU JOUR :

- Délibération voirie pour le chêne Jaunet
- Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le Mardi 26 octobre 2010, à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Délibérations voirie pour le Chêne jaunet.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son projet de construction dans la zone dite « Les Puchots », la Société « Le Chêne Jaunet » a demandé la cession du chemin d'accès aux parcelles cadastrales n°44, 45, et 46, afin de l'intégrer dans son plan de voirie.

Une délibération a été prise le 15 juin 2010 en ce sens.

Il convient de prendre une délibération supplémentaire, pour la « vente ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide la vente de ce chemin à la société « Le Chêne Jaunet » pour l'euro symbolique, sous réserve de l'acceptation définitive du projet, à charge pour cette société de le recéder avec l'ensemble de la voirie du futur lotissement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes s'y rapportant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations des 11/09/2008 et 24/03/2010, relatives à l'aménagement de la zone dite « Les Puchots ».

Pour le raccordement de cette zone au réseau d'assainissement collectif de la Commune, il est nécessaire de créer une bande réservée, sur la parcelle ZA36 vers la Rue des Hortensias, pour le passage et l'entretien de la canalisation des eaux usées.

Pour les aménagements et l'urbanisation des Puchots, il est nécessaire de passer l'ancien secteur 2NAh en 1NAh. L'ensemble de la zone 1NAh, sera bien placée sous le règlement de la zone UB.

Dans le même temps, pour le traitement des eaux pluviales du secteur « Route-de-Muids / Route d'Herqueville / La Pierre Ricard », il conviendrait de créer une Mare sur la parcelle B205 qui est en friches depuis de nombreuses années. Il faut donc affecter cette parcelle en espace réservée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- De confirmer la décision de la modification du POS.
- D'affecter le secteur 2NAh des Puchots en 1NAh, rattaché au règlement de la Zone UB.

- De créer un espace réservé sur la parcelle ZA36, pour la canalisation des eaux usées.
- De créer un espace réservé sur la parcelle B205, pour la collecte des eaux de pluie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

2. QUESTIONS DIVERSES

1) Encaissement chèque Groupama.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de **3 076,00 €**, de la Compagnie d'Assurances GROUPAMA, représentant le remboursement du candélabre suite au sinistre rue des écoles en date du 11/11/2009.
Délibération votée à l'unanimité.

2) Augmentation temps de travail poste adjoint technique.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter la durée de travail hebdomadaire d'un adjoint technique suite à la mise en place d'une classe numérique, il propose d'augmenter la durée hebdomadaire de 28.72 h à 30.09 h par semaine à partir du 1^{er} septembre 2010.

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation du poste d'adjoint technique à 30 h 09 hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2010.
Délibération votée à l'unanimité.

3) Exécution d'un mur de soutènement entre la maison à Mme Dandre et Gouju.

Après présentation du dossier par Monsieur Eric Lenfant le Conseil Municipal décide de reporter ce point lors d'un prochain conseil.

4) Travaux SIEGE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau de distribution électrique ROUTE NATIONALE pour un montant estimé à 20 700 € TTC

La participation financière de la commune s'élève à 20% du coût réel hors taxe des travaux et est estimée à 3 461.54 €.

Le Conseil Municipal accepte le projet présenté dans les conditions financières précitées.
Délibération votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau aérien téléphonique en coordination avec l'effacement ou le renforcement en souterrain des réseaux électriques ROUTE NATIONALE pour un montant estimé à 12 700 € TTC

Le SIEGE préfinancera la TVA et la commune s'engage à la lui rembourser au moment du règlement de sa participation, après réception des travaux.
La participation financière de la commune s'élève à 6 371,24 € et la TVA à rembourser au SIEGE à 2 81,27 €.

Le Conseil Municipal accepte le projet présenté dans les conditions financières précitées.
Délibération votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau de distribution électrique ROUTE NATIONALE estimés à 27 600 € TTC

La participation financière de la commune s'élève à 40% du coût réel hors taxe des travaux et est estimée à 9 230,77 €.

Le Conseil Municipal accepte le projet présenté dans les conditions financières précitées.

Délibération votée à l'unanimité.

Clôture :

La séance est levée le Vendredi 26 Octobre 2010, à 22h00.

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 6 Décembre 2010.**Présents :**

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE.
Eric DURAND, José HENRI, Jean LE GOFF, Pascal GROULT,
Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN, Jacques JOLY.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE. Sylvie LEBRET, Françoise GERMAINE.

Excusée ayant donné pouvoir :

Mme Isabelle TINEL à M. Miguel MORENNE.

Secrétaire de Séance : Madame Denise VARD

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations modificatives,
- Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 6 décembre 2010, à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Délibérations modificatives.

Monsieur LEGRIX rapporte au Conseil Municipal qu'il est demandé à la commune d'amortir sur 10 ans les opérations budgétaires effectuées avec le SIEGE et sur 50 ans celles liées aux réseaux d'adduction d'eau avant l'adhésion à la CASE.

Monsieur LEGRIX indique qu'il est nécessaire de traduire budgétairement les travaux en régie et certains ajustements.

Il propose au Conseil Municipal d'établir la décision modificative budgétaire suivante :

Investissements

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
040	21311	1 408	040	280415	6 209
040	21312	1 708	040	281531	11 026
21	21312-100	13 119			
21	2152-092	1 000			
Total		17 235			17 235

Fonctionnement

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
65	6558	810	42	722	3 116
042	6811	17 235			
011	61522	- 14 929			
Total		3 116			3 116

Délibération votée à l'unanimité.

2. QUESTIONS DIVERSES

1) Proposition de créances à admettre en non valeur.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur BEAUJARD, Percepteur, lui a adressé un état des créances à admettre en non valeur pour un montant total de 508,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse l'admission en non valeur des créances.

Délibération votée à l'unanimité.

2) Aménagement de la Place et sentes piétonnières

Monsieur MORENNE résume la réunion qui s'est tenue avec les responsables de la CASE. Il souligne que les besoins de la Commune ont bien été appréhendés et indique que certaines opérations devraient se réaliser à court terme.

Clôture :

La séance est levée le lundi 6 décembre 2010, à 22h30.